

Le 4 décembre 2019

Madame, Monsieur, A la population
01400 SANDRANS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion public n° 59 du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Lundi 9 Décembre 2019 à 20H00
A la mairie

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Bernard OLLAGNIER

Ordre du jour :

A / Approbation du compte rendu n° 58 du 04 Novembre 2019

B / Délibérations

1- Numérotation des Lieux-dits- Devis

Suite à la délibération n°2019-11-001 validant les devis de la société Kromm Group d'un montant de 5 473.08 Euros TTC et un complément de 124.32 € pour des demandes de particulier à refacter, un nouveau devis a été transmis suite à l'oubli du blason de la commune sur les panneaux par la société, d'un montant de 6 284.76 € TTC. Etant donné le surcout, Monsieur Bernard Jossormoz présente un devis unique de l'entreprise Girod d'un montant de 5 504.62 € TTC.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur les nouveaux devis présentés par les sociétés Kromm Group et Girod. Et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents.

2- Budget Assainissement – travaux de VRD « Clos Romarin »

Suite à la délibération 2019-09-005, validant le devis de la société EGCA d'un montant de 25 366.80€ afin de réaliser le branchement pour les logements privés, sans assainissement collectif à ce jour, situés sur la D2 en dehors du lotissement, Monsieur Jean-François Morellet, présente un devis pour des travaux complémentaires d'un montant de 2400 € TTC.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur le devis complémentaire de la société EGCA. Et autoriser Monsieur le Maire à signer le document.

3- Bulletin municipal -Imprimerie

Monsieur Marc Mazet propose les devis de deux entreprises pour la réalisation du bulletin municipal 2020 :

- Espace copie pro : 1 183.20 € TTC
- Imprimerie multitude : 1 554 € TTC

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur les devis pour la réalisation du bulletin municipal 2020. Et autoriser Monsieur le Maire à signer le document.

4- Remplacement camion benne - Emprunt

Dans le cadre de l'achat du camion benne Mercedes d'un montant de 34 800 € TTC (montant incluant la reprise de l'ancien véhicule) et des démarches effectuées auprès des établissements bancaires pour l'octroi d'un prêt de 15 000 euros, plusieurs offres sont présentées (la Caisse d'épargne n'a pas répondu à notre sollicitation).

Etablissement bancaire	Montant	Taux	Echéance mensuelle	Echéance trimestrielle	Echéance Anuelle	Durée	Frais de dossier
Crédit Agricole	15 000€	0.15 %	417.63€	1 253.05 €	5 015.01 €	3 ans	100 €
Banque populaire	15 000€	0.50 %		1 260.18 €	5 050.08	3 ans	0 €

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur les différentes offres de prêts et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au prêt retenu.

5- Etang « Le Cocagne »

Monsieur Jean Marc Domenech, président de la SAS MJMD Système, informe par courrier en date du 12 novembre dernier, de son intention de lever l'option figurant dans la convention de location accession du camping. Il propose également une offre de 35 000 € pour l'achat de l'étang « Le Cocagne ».

Les commissions urbanisme, finances et environnement se sont réunis le mardi 26 novembre 2019 et proposent un refus de l'offre d'achat de Monsieur Jean Marc Domenech à 35 000 €.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur l'offre d'achat de Monsieur Jean Marc Domenech, président de la SAS MJMD Système, concernant l'étang « Le Cocagne ».

6- Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône

Suite à la création du syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône au 1^{er} janvier 2019, les membres du syndicat de Montmerle et Environs ont délibéré de manière concordante pour demander leur retrait et l'adhésion au syndicat Bresse Dombes Saône.

Le 9 septembre dernier, le comité du syndicat Bresse Dombes Saône a délibéré à l'unanimité pour accepter l'adhésion des communes de Baneins, Chaneins et Valeins ainsi que la communauté de communes Val de Saône Centre pour les huit communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy sur Saône, Montceaux, Montmerle sur Saône et Peyzieux sur Saône.

Le 11 Septembre, le comité du syndicat de Montmerle et Environs a délibéré sur le retrait de ses membres et les conditions de sa dissolution.

Afin de poursuivre la procédure, il est demandé à la commune de se prononcer sur l'extension du périmètre du syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône et la reprise de l'actif et du passif de l'ex-syndicat de Montmerle et Environs.

Lors du dernier Conseil Municipal, les élus ont voté un report de la décision en attendant les éléments comptables et de savoir pourquoi ces communes ont décidé de quitter le syndicat de Montmerle et Environs. Monsieur le Maire apporte les précisions reçues.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur :

- **L'adhésion au syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône de la communauté de communes Val de Saône Centre pour les huit communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy sur Saône, Montceaux, Montmerle sur Saône et Peyzieux sur Saône et des communes de Baneins, Chaneins et Valeins avec effet au 1^{er} Janvier 2020.**
- **La mise à jour en conséquence de l'article 1 des statuts du syndicat définissant son périmètre.**

- **La reprise de l'actif et du passif, ainsi que les engagements contractuels en cours, du Syndicat des Eaux de Montmerle et Environs par transfert direct au Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône.**

7- Budget Commune – Décision modificative N°5

Une intégration des frais d'étude pour la construction de l'école pour l'exercice 2019 aux comptes d'immobilisations corporelles correspondant aux travaux réalisés, est nécessaire. Afin d'émettre les mandats au compte 2313/041 et les titres au compte 2031/041, un vote de crédit supplémentaire de 58 000 € est nécessaire.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2031/041 Frais d'étude		58 000.00 €
TOTAL Recette 041		58 000.00 €
2313/041 Immos corpo en cours, constructions		58 000.00 €
TOTAL Dépense 041		58 000.00 €

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur cette décision modificative.

8- Budget Commune -Décision modificative N°6

Afin de procéder au règlement du camion benne mercedes, d'un montant de 40 200 € TTC et reprise ancien véhicule de 5400 € TTC, non prévus au budget 2019, des mouvements de crédit sont nécessaires : 12 000 € qui seront déduits des opérations N°165 « Cimetière exhumation » et N°166 « Monument aux morts », non réalisées à ce jour, et mis sur l'opération N°167 « achat véhicule » qui doit également être créée.

Investissement			
DEPENSES		RECETTES	
21571/21 op 167 : matériel roulant	+ 40 200 €	1641/16 : Emprunt	+ 15 000 €
21316/21 op 165 :Cimetière exhumation	-6 000 €	024 Produit de cession	+ 5 400 €
21318/21 op 166 : Monument aux morts	- 6 000 €	TOTAL	+ 20 400 €
020/020 Dep imprévues	- 7 800 €		
TOTAL	+ 20 400 €		

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur cette décision modificative

9- Autorisation du comptable à passer les écritures de mise à disposition du réseau éclairage public au SIEA AIN

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune est membre du SIEA de l'Ain avec lequel elle a signé une convention de transfert de compétences en 2012. Aucune écriture n'ayant été comptabilisées à ce jour, le Comptable propose de régulariser en validant le schéma comptable joint qu'il nous propose et à l'autoriser à passer les écritures sur comptes de bilan ;

Conformément aux dispositions de l'article L1321-1 du code général des collectivités territoriales, le transfert de compétence facultative a entraîné de plein droit la mise à disposition au **SIEA01** des biens meubles et immeubles utilisés par la commune, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Le Maire signale qu'une convention de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers précise à ce titre les modalités effectives du transfert de compétence, la mise à disposition des biens se faisant à titre gratuit.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le comptable à passer les écritures concernant ce transfert de compétence Éclairage Public.

Les conseillers municipaux sont appelés à autoriser le comptable à passer les écritures concernant le transfert de la compétence facultative Éclairage Public.

c/ Questions diverses et informations

- **Cérémonie des Voeux** : Date à planifier.
- **Finances budget Commune**: Afin de régler la subvention pour la classe découverte 2020 d'un montant de 1389 €, un arrêté (Décision modificative N°4) a été pris pour effectuer un virement de crédit de 1400 € des dépenses imprévues de fonctionnement (022/022) sur le compte subvention de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé (6574)
- **Ecole -Classe découverte 2020** : Madame Laetitia Leal directrice de l'école de Relevant, nous informe de l'annulation de la classe découverte prévue en février 2020, en raison de problèmes administratifs. La subvention allouée au précédent Conseil Municipal est donc supprimée.
- **Lagune** : Coupe des roseaux à planifier fin décembre
- **Ecole actuelle** : Déménagement à prévoir – Appel aux bénévoles
- **Vente** : La vente du terrain et bâtiment de l'école actuelle est reportée au mardi 10 Décembre 11Heures30.
- **Projet de loi de finances 2020** : Information de Monsieur Patrick Chaize, sénateur de l'Ain, sur la réforme de la taxe d'habitation et de fiscalité locale.
- **Conseil** : Date du prochain conseil municipal à fixer. Les lundis 13 ou 20 Janvier 2020 sont proposés.